

Objet : questions posées en Conseil Municipal du 20 décembre 2008 sur le Service de l'eau potable de la Ville

Mesdames et messieurs les élus,

En Conseil municipal du 20 décembre 2008, la présentation du rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable a suscité plusieurs interrogations dont vous trouverez ci-après les réponses.

Le contrôle des services publics locaux

Je souhaite tout d'abord m'élever contre ce qui a été dit à savoir "un désengagement des élus par rapport au contrôle des services locaux".

Reprécisons l'organisation du service public de l'eau à Montpellier, et la répartition des tâches entre la municipalité et son délégataire : les élus prennent les décisions politiques, choisissent les orientations stratégiques, et contrôlent l'action du délégataire ; le délégataire a, quant à lui, la responsabilité de la bonne marche du service, gère les infrastructures et les équipes, organise la distribution de l'eau potable à nos concitoyens 24h/24.

Les services de la Ville encadrent le délégataire au quotidien, veillent à l'état du patrimoine affermé et à la bonne exécution de son renouvellement, contrôlent l'application des politiques qui ont été définies, travaillent de concert avec lui pour établir et valider les plans d'actions prévisionnels, et résoudre les éventuels problèmes qui peuvent se présenter.

Au-delà de ce contrôle au quotidien, Veolia Eau remet tous les ans à la Ville un rapport complet : le « rapport annuel du délégataire ».

Ce document technique et financier est une obligation réglementaire et répond strictement à un cahier des charges fixé par le décret 2007-675 du 2 mai 2007.

L'intégralité des données fournies dans ce document est examinée par les services de la Ville.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une présentation à la Commission consultative des services publics locaux dans laquelle cinq représentants d'associations locales d'usagers sont présents.

La Commission qui s'est tenue le 09 décembre 2008 a donné un avis favorable à l'ensemble des documents qui lui ont été soumis.

Aussi, même si la distribution d'eau potable dans une grande ville comme Montpellier est une tâche complexe qui fait appel à de nombreuses compétences et expertises, le service public et le délégataire qui en a la charge sont bien contrôlés par la municipalité.

Le volet financier

J'aborderai ensuite le volet financier des questions soulevées, à savoir la structure du prix de l'eau, dont la part du délégataire, ainsi que le personnel et les frais de siège.

L'abonnement et le prix du mètre cube

Au sujet de la partie fixe (abonnement) et de la partie variable (indexée sur la consommation) du prix de l'eau, il convient de rappeler que la majeure partie des coûts du service de l'eau sont fixes, et ne dépendent pas des quantités d'eau potable produites : exploitation et maintenance des usines et des réseaux, interventions courantes, gestion des crises, relation avec les clients (facturation, centre d'appel), etc.

Il est donc normal qu'un consommateur paie une partie fixe, qui en l'espèce à Montpellier est faible (12.6%), et ce depuis longtemps, par rapport au prix du service de l'eau potable et bien inférieure au plafond réglementaire récemment édicté (40%).

Par ailleurs, l'abonnement varie selon la taille du branchement : celui d'un particulier montpelliérain est bien inférieur à celui d'une entreprise qui consommera beaucoup d'eau.

Cela constitue un système plutôt équitable, contrairement aux critiques émises. Je précise qu'un usager qui consomme moins d'eau verra sa facture allégée, puisque la part variable diminuera. De même, s'il consomme moins de 120 m³ par an (consommation de référence fixée par l'INSEE) puisqu'à la demande de la Ville, le délégataire a introduit en 2007 un tarif moins élevé pour les consommations inférieures à ce volume.

Ensuite, les augmentations de l'abonnement sur les sept dernières années (2,9% par an en moyenne) et du prix du mètre cube (2,2% par an), reflètent simplement la hausse effective du coût d'un service public à caractère industriel et commercial.

Dans le même temps, le délégataire a supporté la prise en charge de nouveaux ouvrages (réservoir des Hauts de Massane, réservoir du Valedéau, station de pompage du Valedéau, agrandissement de la station Arago), des kilomètres supplémentaires de réseau, et a déployé un plan d'actions de renouvellement des branchements en plomb (plus de 1 600 branchements par an).

Tout cela a un coût, et pourtant n'a pas induit d'augmentation. De plus, la consommation d'eau potable à Montpellier, comme dans la plupart des grandes villes en France, a tendance à stagner, voire à baisser, ce qui induit un tassement des recettes.

Si l'on considère ces différents facteurs, la hausse du prix et de l'abonnement sont mesurées par rapport à l'augmentation des charges du service de l'eau.

La part fermière

La « part fermière », c'est-à-dire la part de la facture qui est attribuée à Veolia Eau, ne correspond en aucune façon à la marge du délégataire : il s'agit de la part qui est affectée à l'exploitation du service.

La marge correspond à ce qui reste après déduction de toutes les charges auxquelles le délégataire doit faire face pour assumer sa mission. La marge du délégataire sur le service de l'eau à Montpellier est inférieure à 4%.

Le personnel

Effectivement, le nombre d'agents affectés au service d'eau potable de la ville de Montpellier a baissé depuis 1989.

Le service a en effet gagné en performance, ce qui est le sens de la délégation de service public : améliorer la productivité en s'attachant les meilleures compétences « au prix du marché » (les salaires du privé sont plus élevés que ceux de la fonction publique). Cette dynamique permet à la collectivité de bénéficier des gains de productivité lors des renégociations, comme cela a été fait au cours de l'année 2007.

Les frais de siège

Les frais de siège ou la contribution aux services centraux correspondent aux fonctions mutualisées qui contribuent aussi à la bonne marche du service public de l'eau à Montpellier au quotidien mais aussi en temps de crise par la capacité de mobilisation de moyens importants nationaux.

Parmi ces fonctions, on pourra citer parmi les plus importantes l'assistance et l'appui technique aux exploitations, les centres de recherche et de développement, la veille et l'expertise juridique et réglementaire ou bien encore l'informatique et les systèmes d'information.

UFC-Que Choisir

Mon prédécesseur a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur les publications d'UFC-Que Choisir sur le prix de l'eau des grandes villes de France.

Concernant Montpellier, UFC-Que Choisir a notamment sous-estimé les frais de personnel de moitié, a omis d'intégrer les services support, ou encore a sous-estimé les coûts des analyses DDASS et des analyses internes de près de 80%.

Au-delà de la polémique, si l'on compare le prix de l'eau d'une quarantaine de grandes villes françaises, il apparaît que Montpellier figure parmi les villes les moins chères.

Le rendement de réseau

Dans les années 80, le rendement était de l'ordre de 70%. Aujourd'hui, il est de 80%, ce qui est un très bon résultat au niveau national et que nous nous attachons à améliorer encore.

C'est pourquoi en juillet 2007, la Ville a mis à la charge non seulement technique mais également financière du délégataire le déploiement de deux programmes : un programme de sectorisation du réseau de distribution afin de traquer encore plus efficacement les fuites pour un montant de 900 000 € et un programme renforcé de renouvellement des canalisations fixé à 6 000 000 €.

La politique de l'eau à Montpellier

Je conclus par quelques mots sur la politique de l'eau à Montpellier sur ces 30 dernières années, qui a été professionnella, transparente, et visionnaire.

- Dans les années 70, face aux importantes perspectives de développement de Montpellier, les sources traditionnelles d'approvisionnement en eau commencent à montrer leurs limites, les coupures d'eau sont fréquentes, le lit du fleuve Lez se tarit, les écosystèmes sont en danger.

- En 1981-1982, l'usine de pompage de la source du Lez est construite. Ouvrage unique en Europe de par sa conception (usine souterraine permettant de ne plus puiser "à la surface de la résurgence", mais d'aller pomper l'eau dans les réserves souterraines), l'installation permet de sécuriser l'approvisionnement, d'augmenter le débit de production, et de réalimenter le fleuve.
 - En 1984-1985, le dispositif de production est complété par la construction et la mise en service de la station de clarification François Arago. Elle est chargée de traiter l'eau destinée à la consommation de nos administrés et d'en garantir sa qualité 24h/24.
- En 1989, la Ville délègue la gestion du service public de l'eau (production et distribution) à la Compagnie Générale des Eaux suite à un appel d'offres international. Elle a notamment la responsabilité de sécuriser l'alimentation en eau de la Ville et d'améliorer le rendement du réseau.
- En 1992-1993, un programme de travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de la Ville est établi pour les 15 ans à venir.
 - En 1997, Montpellier est la première grande Ville en France à certifier la production et la distribution d'eau potable ISO 9001
 - En 1998, le Centre Service Client est ouvert, chargé de la relation clientèle à distance et de l'information du grand public sur l'eau.
 - En 1999-2000, des réservoirs supplémentaires sont construits, permettant de doubler les réserves disponibles en eau potable (passage de 12 à 24h de temps de réserve)
 - En 2004, une nouvelle filière de traitement est construite sur l'usine François Arago pour assurer une sécurité renforcée de l'alimentation en eau en diversifiant les sources d'approvisionnement. L'usine est adaptée et complétée pour traiter également l'eau du Rhône, amenée à Montpellier par le Canal Philippe Lamour.

Aujourd'hui, les résultats de cette politique exemplaire sont là.

L'approvisionnement en eau potable est sécurisé, en quantité et en qualité. Le rendement de réseau a été amélioré.

Les infrastructures sont certifiées (ISO 9001, ISO 14001, OSHAS 18001, ILO-OSH 2001). Enfin, le bassin versant, de la source à la mer, du Lez est réhabilité.

L'eau est effectivement un bien public et ne doit avoir aucune valeur marchande à l'état naturel.

C'est le service qui permet de la rendre disponible, potable, permanente au robinet puis de la collecter après son utilisation, et enfin de la traiter avant de la restituer à la nature qui est payant.

Ce service a été parfaitement exécuté ces dernières années au plus grand bénéfice des montpelliérains et je déplore que ce débat sur l'eau potable et sa gestion fasse aujourd'hui l'objet de polémiques déclenchées par ceux là même qui ont approuvé les rapports annuels des exercices précédents.

Pour Madame le maire
L'adjoint délégué


Serge FLEURENCE